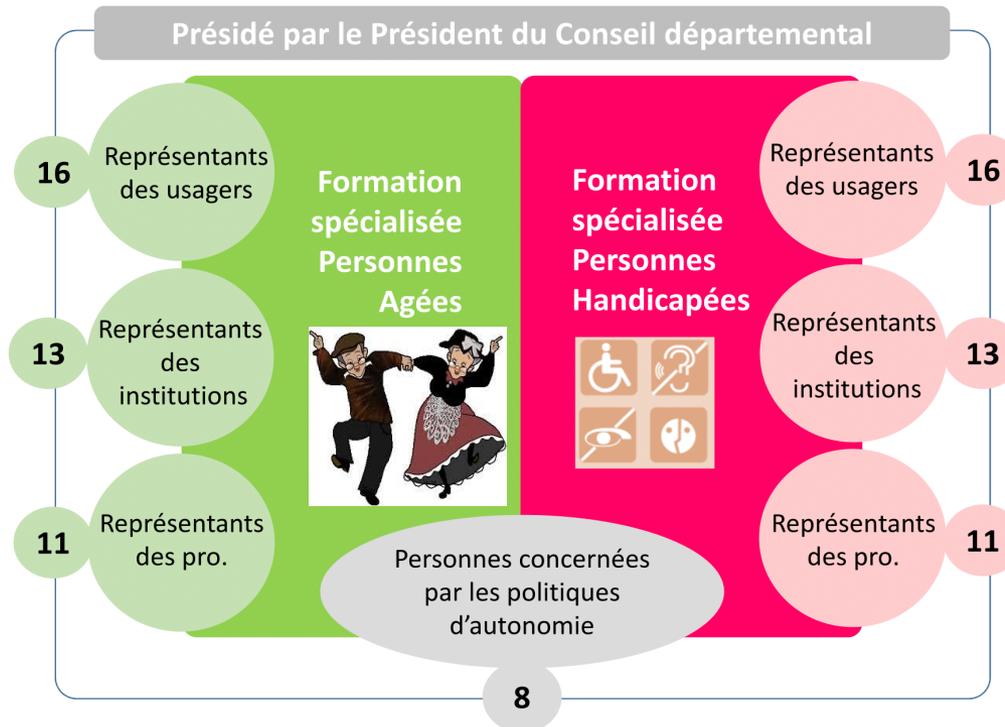


C.D.C.A. 77

Le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie en Seine-et-Marne

- Loi ASV du 28 décembre 2015
- Décret d'application du 29 septembre 2016
- Mise en place effective le 05 juin 2018

C.D.C.A. 77



C.D.C.A. 77

- **Quel est le rôle du CDCA ?**
- - Rendre des avis sur des documents d'orientation comme le schéma départemental de l'autonomie
- - Débattre de toutes questions relatives aux personnes âgées ou aux personnes handicapées
- - Emettre des recommandations en matière de bientraitance, respect des droits des personnes et soutien des proches aidants
-
- **Quelles thématiques peuvent être traitées par le CDCA ?**
- Tout ce qui peut concerner la vie des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap :
- Prévention de la perte d'autonomie
- Accompagnement médico-social, accès aux soins, aux aides humaines ou techniques
- Accessibilité, logement, habitat collectif, urbanisme, transport
- Scolarisation, intégration sociale et professionnelle
- Activité physique, loisirs, vie associative, culture, tourisme
- Soutien aux proches aidants
- Droits, bientraitance, questions éthiques
-
-
- Département de Seine-et-Marne
Hôtel du département
- CS 50377
77010 Melun cedex
- Tel : 01 64 14 77 77

CDCA 77
Hôtel du département
CS 50377
77010 Melun cedex
autonomie@departement77.fr